



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant le procès-verbal de quorum non atteint du douze mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Mmes Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBRE, Hélène SAISON conseillères municipales, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MM Willy SCHRAEN, Sylvain IKET, Alain ZEGRE sont absents

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du trente janvier deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du trente janvier deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 03 11

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

29 MARS 2024

Affectation du résultat de l'exercice N-1

Monsieur le Maire expose,

Résultat de fonctionnement	156 267.56 €
Résultat antérieur reporté 2022	81 701.58 €
Résultat de l'exercice 2023	74 565.98 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 102 489.87 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N- (subventions)	+ 52 288.49 €
Besoin de financement = D+E (R1068)	50 288.49 €
Excédent reporté (R002)	105 979.07 €

Il est proposé d'affecter comme ci-dessus l'excédent de fonctionnement :
au compte 1068 50 288.49 € recettes d'investissement
au compte 002> 105 979.07 € recettes de fonctionnement

à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE l'affectation de résultat présenté

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre
Pour extrait certifié conforme
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

29 MARS 2024

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

29 MARS 2024